

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Corinne HAU, (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Valérie REVEL (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Victor DUDRET, M. Pascal MORA

Secrétaire de séance :

N° 3 Soutien 2025 à la plateforme Initiative Béarn

Rapporteur : M. Francis PEES

Mesdames, Messieurs

Membre du réseau d'Initiative France, 1er réseau associatif d'appui et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprise, la plate-forme Initiative Béarn a pour objectif de favoriser la création de très petites entreprises, développer l'emploi et la création de richesses, réduire le taux de mortalité des entreprises sur le territoire du Béarn.

Chaque plate-forme soutient les entrepreneurs de son territoire en leur proposant gratuitement une offre de service complète qui se matérialise par :

- L'accueil et l'orientation des porteurs de projets vers les partenaires instructeurs ;
- L'appui financier sous la forme d'un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie et qui varie de 3 000 à 8 000 € et jusqu'à 10 000 € si le projet est innovant.

Le prêt d'honneur est accordé à l'entrepreneur à titre personnel. Il lui permet de renforcer ses fonds propres et d'accroître la capacité d'endettement de l'entreprise auprès des banques. Il contribue à financer, outre les investissements, ses besoins en fonds de roulement.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est adhérente à l'association Initiative Béarn et contribue financièrement à son fonctionnement.

On peut considérer que la plateforme est un opérateur de la création-reprise pour le compte de l'Agglomération sur son territoire.

Initiative Béarn gère plusieurs dispositifs de prêts :

- Les prêts Initiative Béarn sur fonds propres en création /reprise ;
- Les prêts Aquitaine Transmission pour la transmission d'entreprises ;
- Les prêts Aquitaine Transmission-Tourisme pour la transmission d'entreprises ;
- Les prêts d'honneurs (solidaire BPI, renfort BPI, Création / reprise) ;
- Les prêts Boulangerie (Fédération de la Boulangerie) pour les rachats de fonds de Boulangerie ;
- Les prêts des Communautés de Communes ;
- Les prêts Initiative remarquable ;
- Les prêts Agricoles.

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires sont :

- Le commerce de proximité et la réparation ;
- L'artisanat (hors BTP) ;
- La restauration (hôtels, cafés, restaurants) ;
- Les activités agricoles (maraîchage) ;
- Sont exclues les activités de service à la personne.

Initiative Béarn est implanté depuis 2023 au sein du Pôle Laherrere, contribuant ainsi au dimensionnement entrepreneurial de cet espace.

L'ambition de la plate-forme est de poursuivre pour l'année 2025 l'accompagnement d'un maximum de porteurs de projets dont les entreprises contribuent à maintenir et créer des emplois.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de la plate-forme Initiative Béarn au titre de l'année 2025 est 183 735 €.

Compte tenu de l'utilité socio-économique de cette association et des résultats dont elle peut se prévaloir sur les exercices précédents, du soutien conséquent apporté en accompagnement aux créateurs-repreneurs d'entreprises de l'artisanat et du commerce sur le territoire communautaire, il est proposé d'accorder à Initiative Béarn une subvention de fonctionnement de 23 000 € pour l'exercice 2025, ainsi que 1 000 € au titre de notre adhésion.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 4 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'accorder une aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 23 000 € à la plate-forme d'initiative locale « Initiative Béarn » pour l'année 2025, conformément au Règlement d'Intervention Économique de la communauté d'agglomération (Priorité numéro 1, chantier 1.4 « Répondre aux enjeux du financement des entreprises pour les accompagner dans leurs investissements ») ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention d'attribution ci-annexée ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget 2025, chapitre 65, fonction 90, article 6574 ;**
- 4. Décider de renouveler l'adhésion à l'association moyennant la somme de 1 000 € ;**
- 5. Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget 2025, chapitre 011, fonction 90, article 6281.**

Ne prend pas part au vote : M. Francis PEES

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU